

Le lundi 10 mai 2004 – le dix mai deux mille quatre, à vingt heure trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle de Formation de la Mairie de Bazancourt, sous la Présidence de Monsieur Yannick KERHARO Président,

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de :

Monsieur Claude SCRABALAT, excusé, suppléé par Monsieur Claude ROMAGNY

Madame Camille PANNET, excusée, suppléée par Monsieur Eloi VERDELET

Monsieur Jean-François DORKEL, absent, suppléé par Monsieur Jacky FAUCHEUX.

Monsieur Thierry LEROUX a été élu secrétaire.

-----

**N° 61**

### **Intervention de la S.A.F.E.R.**

Monsieur KERHARO remercie tout d'abord

- Monsieur J.B. BRAY, Directeur Technique de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (S.A.F.E.R.)
  - Madame Sabine DUHAL DUGUE, Chef du service "Etudes"
  - Monsieur Nicolas RANNOU, Technicien foncier collectivité
- de leur présence à notre assemblée communautaire de ce jour.

Il dresse un point sur la situation foncière de notre secteur et précise que nos besoins en réserves foncières concernent principalement un secteur situé aux abords de l'A34 sur les communes d'ISLES SUR SUIPPE et de WARMERIVILLE .

Celles-ci nous sont nécessaires pour développer l'activité économique, compétence que notre communauté de communes se doit d'assumer pour garantir son autonomie financière et sa capacité à étendre ses équipements structurants.

C'est l'une de nos priorités pour l'avenir.

Il donne ensuite la parole à Monsieur J. B. BRAY afin qu'il présente la S.A.F.E.R.

Monsieur BRAY retrace tout d'abord l'évolution de l'établissement depuis l'origine et précise les domaines de compétences qui lui sont dévolus notamment au niveau de la mise en réserves de terres agricoles pour développer les grands projets structurants et sauvegarder les droits des propriétaires et exploitants agricoles.

Il indique que les besoins en foncier agricole doivent être étudiés bien en amont car la tension sur le marché foncier est très forte.

Seulement 1000 hectares sont disponibles en Champagne Ardennes chaque année.

La S.A.F.E.R. en négocie 30 à 50 % à l'amiable .

D'autre part, de grands projets actuellement en cours dans notre Région sont demandeurs d'espaces fonciers (T.G.V., Aéroport VATRY, etc...)

Monsieur RANNOU et Madame DUHAL DUGUE présentent ensuite les modalités d'intervention de l'établissement vis à vis des collectivités.

- convention de mise en réserve compensatrice entre la S.A.F.E.R et la collectivité,
- convention de prestation de service,
- négociation avec l'ensemble des parties concernées.

Un document est distribué à l'assemblée retraçant cet exposé.

Quelques exemples sont ensuite visualisés (création d'une zone d'activités...).

Une discussion s'engage avec l'assemblée sur les problématiques locales notamment sur les délais nécessaires à la mise en œuvre des procédures compte tenu de l'étroitesse du marché foncier.

Il est rappelé que les zones NAX ne sont pas soumises au droit de préemption de la S.A.F.E.R.

Ayant entendu cet exposé et après en avoir longuement débattu, Monsieur le Président au nom du conseil communautaire remercie les intervenants de la S.A.F.E.R. pour cette intervention qui aura permis aux délégués de mieux appréhender les problèmes liés au foncier et par là même au futur développement économique.

-----

**N° 62**  
**Election des 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, et 6<sup>ème</sup> Vice-Présidents**

Conformément à la modification statutaire approuvée par la Sous Préfecture de Reims le 11 mars 2004, il convient d'élire les 4ème, 5ème et 6ème vice présidents en remplacement des 3 membres du bureau initialement élus le 24 novembre 2003

Le conseil communautaire a choisi pour scrutateurs :

Monsieur Jacky FAUCHEUX et Monsieur Claude BEGOUX

**Election du 4ème vice-président**

Il a été procédé sous la présidence du Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe à l'élection des trois nouveaux vice-présidents prévus par les statuts.

**Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	(A) Nombre de bulletins		29
(B) Bulletins litigieux à déduire (articles L65 et L66 du code électoral)		-	5
(C) Nombre de suffrages exprimés ( A-B)		=	24
	Majorité absolue		13
Ont obtenu :			
Monsieur Claude SCRABALAT		Voix	24
		Voix	
		Voix	
		Voix	
		Voix	
		Voix	

**Monsieur Claude SCRABALAT** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatrième vice-président et a été immédiatement installé

## Election du 5ème vice-président

### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	(A) Nombre de bulletins		29
(B) Bulletins litigieux à déduire (articles L65 et L66 du code électoral)	-		4
(C) Nombre de suffrages exprimés ( A-B)	=		25
	Majorité absolue		13
Ont obtenu :			
Monsieur Max BOIRAME	Voix		25
	Voix		
	Voix		
	Voix		
	Voix		
	Voix		

**Monsieur Max BOIRAME** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé cinquième vice-président et a été immédiatement installé

## Election du 6ème vice-président

### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	(A) Nombre de bulletins		29
(B) Bulletins litigieux à déduire (articles L65 et L66 du code électoral)	-		6
(C) Nombre de suffrages exprimés ( A-B)	=		23
	Majorité absolue		12
Ont obtenu :			
Monsieur Guy RIFFE	Voix		23
	Voix		
	Voix		
	Voix		
	Voix		
	Voix		

**Monsieur Guy RIFFE** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé sixième vice-président et a été immédiatement installé

-----

N° 63

### Compte rendu de la Commission Scolaire (29 pour)

En l'absence de Monsieur Claude SCRABALAT, Madame Danièle VEZILIER donne lecture à l'assemblée des comptes rendus des commissions scolaires des 29 mars et 6 mai 2004.

Elle précise que la réunion du 6 mai 2004 s'est tenue en présence des directeurs et directrices des écoles de la Vallée de la Suippe.

### 1) CREDITS SCOLAIRES

Un tableau est présenté à l'assemblée dans lequel est retracé l'ensemble des demandes des écoles pour 2004 au niveau CREDITS SCOLAIRES (Consommables, crédits de direction, pharmacie, photocopies).

L'ensemble de la demande fait ressortir une enveloppe de 43 811 €.

Cette enveloppe étant inférieure à la valorisation des charges transférées au titre de 2003, la commission propose au conseil communautaire de valider les 43 811 € conformément au tableau annexé.(ANNEXE 1)

Le conseil communautaire est également informé des coûts 2003 liés à l'apprentissage de la natation (environ 16 000 €), au téléphone et à l'internet (environ 7 200 €).

### 2) MOBILIERS ET TRAVAUX D'ETE

Il est rappelé à l'assemblée la valeur 2003 envisagée par chaque collectivité pour l'acquisition, l'entretien et les travaux à réaliser durant l'été à savoir :

- AUMENANCOURT/ST ETIENNE SUR SUIPPE	850 €
- BAZANCOURT	6 850 €
- BOULT SUR SUIPPE	8 900 €
- HEUTREGIVILLE	600 €
- ISLES SUR SUIPPE	2 000 €
- WARMERIVILLE	<u>9 500 €</u>
SOIT	28 700 €

Cette somme doit donc couvrir :

- 1) en priorité les travaux courants
- 2) ensuite les travaux programmés chaque année par les collectivités en été dans les écoles et/ou des acquisitions ou remplacement de mobiliers (rideaux, tables, chaises...).

Les écoles ont été sollicitées pour qu'elles fassent part de leurs besoins et priorités en ce domaine conformément au tableau ci-joint (ANNEXE 2).

Il est fait remarquer par Monsieur Patrice MOUSEL qu'il conviendra également en fonction des charges transférées de donner des priorités entre l'école maternelle et l'école élémentaire d'une commune.

Il rappelle que pour Warmeriville, la priorité c'est la classe de Madame LIEBERT en élémentaire.

Monsieur KERHARO précise que le choix sera fait très prochainement et prendra en compte tant les contraintes budgétaires que les priorités formulées par les directrices et directeurs d'école mais également les engagements que certaines collectivités avaient pris avant 2004.

### 3) ACTIVITES MISES EN ŒUVRE PAR LES COOPERATIVES SCOLAIRES

Au titre de 2003, ce sont près de 27 000 € qui ont été consacrés aux activités mises en œuvre par les différentes coopératives scolaires dont

23 500 € ont été versés par les collectivités au titre de subventions aux coopératives scolaires et 3 500 € payés directement par les collectivités souvent au titre du transport.

Il faut signaler que la quasi-totalité de cette somme, hormis quelques charges de transport, n'a pas été comptabilisée dans les charges transférées en 2003.

Il faut également regarder au sein de cette somme de 27 000 € ce qui est consacré aux classes de neige, de découverte ou autres projets particuliers de ce type.

Il conviendra donc que la commission d'évaluation des charges tienne compte de ces éléments en vue d'harmoniser les aides futures de la Communauté de Communes pour la réalisation de ces actions.

En 2003, seules trois collectivités avaient ce type de projet représentant une enveloppe de près de 12 000 €.

Il est donc nécessaire de réfléchir à la mise en œuvre d'un socle commun par la communauté de communes sur la base d'environ 15 000 € et au versement d'un acompte au titre de 2004 dès la rentrée.

Les critères de répartition devront être étudiés avec attention (élèves, classes...).

Ayant entendu cet exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité,

**ENTERINE** le compte rendu présenté,

**VALIDE** les crédits scolaires définis au point n° 1

**CHARGE** le Président de la mise en œuvre des travaux d'été conformément aux éléments énoncés au point n° 2

**ET DEMANDE** à la commission de réfléchir d'ici au prochain conseil communautaire sur les subventionnements à apporter aux coopératives scolaires conformément au point N° 3.

-----  
**N° 64**  
**Compte rendu de la Commission**  
**Périscolaire etExtrascolaire**  
**(29 pour)**

Monsieur Thierry SARAZIN donne lecture à l'assemblée du compte rendu de la commission périscolaire/extrascolaire qui s'est tenue le 26 avril 2004.

Il est précisé que le document distribué sur l'ensemble de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe concernant les activités extrascolaires a été bien reçu par les populations. Des rappels seront soit affichés, soit insérés dans des documents communautaires afin d'être sûr de toucher un maximum de public "jeunes".

Concernant l'enquête "petite enfance", le projet validé par la commission et le bureau a été distribué sur l'ensemble de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe. Le taux de retour semble intéressant.

Une réflexion est également menée concernant les assistantes maternelles en concertation avec la circonscription d'action sociale compétente en la matière.

Concernant les contrats enfance et temps libre, des rencontres ont actuellement lieu avec la Caisse d'Allocations Familiales afin de mettre au point le nouveau contrat de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe en substitution de ceux qui existaient en 2003 dans les différentes collectivités.

L'objectif est la signature de ce contrat d'ici à fin 2004.

Monsieur SARAZIN précise également que des activités de prévention sont mises en œuvre en partenariat avec la P.A.I.O., les assistantes sociales et le collège de Bazancourt à destination des adolescents et de leurs parents.

(11 mai à Warmeriville "La drogue si on en parlait"

21 mai à Warmeriville "Mes parents et moi"

11 juin à Bazancourt "Ma sexualité")

Il est également mis en place une formation aux premiers secours (AFPS) proposée aux animateurs des centres de loisirs (permanents, vacataires ou autres personnels au contact des enfants).

Celle ci aura lieu les 22 et 23 mai 2004 à Bazancourt .

Le coût de la formation est de 60 €, la Communauté de Communes prenant en charge 100 % de ce coût pour les personnels permanents et 50 % de ce coût pour les personnels vacataires.

Enfin, la commission a étudié le projet de mise en place d'un accueil périscolaire (matin, restauration du midi et soir) concernant la Commune d'Isles sur Suipe.

#### DESCRIPTION DU PROJET D'ACCUEIL PERISCOLAIRE A ISLES SUR SUIPE

- 1) Accueil du matin de 7h30 à 8h30  
dans la bibliothèque de l'école
- 2) Restauration scolaire du midi en liaison froide  
(9 à 14 enfants prévus) dans la salle des fêtes avec animation en C.L.S.H.
- 3) Accueil du soir de 16h30 à 18h30  
dans la bibliothèque de l'école.

La Commune d'Isles sur Suipe s'engage à mettre à disposition des locaux communaux aux normes imposées par les réglementations en vigueur et à intégrer ce nouveau service dans les charges transférées au titre de 2003 afin de ne pas pénaliser la Communauté de Communes par rapport à la situation au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Il est rappelé que des parents se sont mobilisés pour ce projet afin de pallier à la fuite des élèves vers d'autres écoles.

Des rencontres ont été organisées entre l'ensemble des parties afin de trouver la meilleure solution pour la mise en œuvre de ces actions.

Il est proposé à l'assemblée que ce service soit assuré directement par la Communauté de Communes dès la rentrée 2004.

Les tarifs proposés pourraient être au maximum les suivants :

- Accueil du matin et du soir 2 €/heure
- Restauration scolaire et animation du midi 5 €
- Monsieur SARAZIN précise qu'il importe que la solidarité soit mise en œuvre au sein de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe pour solutionner ce type de dossier.

Monsieur KERHARO souligne l'intérêt de la Communauté de Communes de soutenir cette action à compter de la rentrée 2004 car elle relève de sa compétence et précise qu'une évaluation sera nécessaire en 2004/2005.

Ayant entendu cet exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE** à l'unanimité,

**ADOpte** le compte rendu de la commission

**VALIDE** le projet et les tarifs proposés pour la mise en place du service périscolaire à Isles sur Suipe à la rentrée 2004.

-----

**N° 65**  
**Compte rendu de la Commission**  
**Environnement**  
**(29 pour)**

Monsieur Claude VIGNON donne lecture à l'assemblée des travaux de la Commission de l'Environnement qui s'est tenue le 15 mars 2004.

Il rappelle les attributions de la commission à savoir

**I) ORDURES MENAGERES - DECHETERIES**

Cette compétence est déléguée au Syndicat Mixte de la Région de Verzy.

Il rappelle qu'un habitant génère 470 kg de déchets par an répartis comme suit :

BAC Couvercle rouge	256,82 kg/an/habitant
BAC Couvercle jaune	24.53 kg/an/habitant
BAC Couvercle bleu	29,98 kg/an/habitant
Déchèterie	201.15 kg/an/habitant

Il énonce les principes de fonctionnement d'une déchèterie ainsi que les déchets qui peuvent y être déposés par la population.

**II AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA SUIPPE**

Il précise les orientations à savoir :

1) La protection

Zone ND des P.L.U.

Espaces boisés à conserver

Il rappelle les règles d'urbanisme mises en œuvre dans ces zones au travers des P.L.U.

2) Les objectifs

Court terme

- Aider les communes pour tous problèmes se référant à notre compétence (actuellement les deux forages sur Auménancourt)
- Effectuer un inventaire (avec un représentant de la Commune sur l'état de la Suippe et de son environnement)
- Protéger la zone ND, ainsi que la zone naturelle des risques ou nuisances (surveiller l'abattage des arbres, détournement de la rivière, constructions illicites, etc...)
- Nettoyage de printemps (par commune)
- Surveillance environnementale sans commettre d'ingérence au sein des communes (donner des exemples sans aucune animosité).

Moyen terme

- Identifier dans chaque commune sur un plan d'occupation des sols (P.L.U), les propriétaires de la zone ND
- Sensibiliser la population lors des réunions de riverains ou d'expositions itinérantes
- Intervenir auprès des scolaires
- Jouer un rôle de médiateur et apaiser les conflits d'usage entre pêcheurs, randonneurs, propriétaires riverains ou membres de club de canoë kayak, VTT, etc...
- Se réunir avec les associations de pêche, etc...
- Montage d'un plan de nettoyage et d'entretien des bois.

### Long terme

- Elaboration d'un plan pour le nettoyage des berges

### 3) Les moyens financiers et les partenariats

Au titre de 2005, il conviendra d'inscrire un budget bien identifié au titre de l'environnement afin de pouvoir engager certaines actions.

Certains financements intéressants peuvent être obtenus de la part de l'Agence de l'eau pour certains types de projet.

Des associations peuvent également participer à leur mise en œuvre (ex. association coup de cœur de Wilson).

Les cellules d'assistance à l'entretien des rivières (CATER), la DDAF et d'autres partenaires peuvent nous aider à mettre en œuvre nos projets.

A titre informatif, l'entretien régulier des berges des rivières revient pour les deux rives à environ 4€/le mètre linéaire.

### III ELABORATION, MISE EN PLACE ET SUIVI D'ACTIONN CONCERTEES POUR LA RECONQUETE DE LA QUALITE DES EAUX

Les statuts de notre communauté nous permettent d'exercer la compétence liée à l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.)

Nous avons donc souhaité être associés à la démarche mise en œuvre par les services préfectoraux qui, par arrêté du 7 janvier 2004 ont défini le périmètre du S.A.G.E., en sollicitant notre représentation au sein de la commission locale de l'eau.

Ayant entendu cet exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité

**APPROUVE** le compte rendu présenté.

-----

**N° 66**

### **Compte rendu de la Commission Communication/Information (29 pour)**

Monsieur Max BOIRAME donne lecture à l'assemblée des travaux de la commission "Communication-Information" des 17 mars et 4 mai 2004.

Il indique qu'à l'issue de ces deux commissions, il est proposé la mise en œuvre d'une lettre d'information de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe.

Celle-ci serait diffusée quatre fois par an à destination des 3500 foyers de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe.

Un exemplaire du document qui pourrait être distribué d'ici à la fin du mois est présenté à l'assemblée.

Le projet de lettre n° 2 est déjà en cours d'élaboration pour une distribution avant le 14 juillet 2004.

### Le contenu

1<sup>ère</sup> page

Un éditorial du Président  
ou un article sur un sujet important



2<sup>ème</sup> page

Extraits des comptes rendus des séances du conseil communautaire

3<sup>ème</sup> page

Page à thème/événement

Par exemple n°1 : Inauguration du groupe scolaire Suipe des Marais

n°2 : Trombinoscope  
(élus, services, etc...)

4<sup>ème</sup> page

Informations, Centres de Loisirs

Rentrée scolaire...

P.A.I.O.

etc...

Les membres du conseil communautaire approuvent le modèle présenté et son contenu.

D'autre part une réflexion sur la mise en place d'un logo est engagée par la commission afin que ce projet puisse aboutir pour la fin 2004.

Enfin, la commission souhaite également mettre en œuvre une plaquette de présentation de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe (Informations générales et économiques) à destination des décideurs économiques et des institutionnels.

Ce travail permettra parallèlement de mettre en œuvre le contenu du site Internet indispensable pour notre devenir.

L'objectif est que la production de ce travail puisse aboutir en 2005 compte tenu de la nécessité d'engager une enveloppe financière tant pour la plaquette que pour le site Internet.

Ayant entendu cet exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité

**APPROUVE** le compte rendu des travaux de la commission

**VALIDE** la publication de la lettre Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe Informations, conformément au schéma présenté.

-----  
N° 67

**Délégations exercées par le Président**

Le conseil communautaire est informé des délégations exercées par le Président au titre de la délibération n° 11 du 19 janvier 2004.

- Convention passée avec les 7 communes membres pour permettre le remboursement aux collectivités concernées des frais engagés tant en personnel qu'en fournitures et matériaux sur des biens transférés à la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe ( Arrêté n° 2004/31 du 13 février 2004)

- Convention passée avec la Commune de Bazancourt pour permettre le remboursement à cette collectivité des frais de fonctionnement liés à l'utilisation du Gymnase et du Centre Culturel « La Grange » pour les activités scolaires et périscolaires.(Arrêté n° 2004/32 du 4 mars 2004)
- Convention passée avec la Compagnie « A Corps Donnés » pour une prestation d'initiation aux Arts du Cirque (Arrêté n° 2004/33 du 15 mars 2004) passée dans le cadre du C.L.S.H.
- Convention passée avec la Commune de Bazancourt pour le remboursement des frais engagés par la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe pour le chauffage du bloc de logements situé au 19 rue de l'Espérance à Bazancourt (Arrêté n° 2004/34 du 19 mars 2004)
- Convention passée avec la Commune de Boulton sur Suipe pour permettre le remboursement à cette collectivité des frais de chauffage et d'entretien liés à la chaufferie commune aux écoles, à la Salle des Fêtes et à la Mairie (Arrêté n° 2004/35 du 19 mars 2004)
- Convention passée avec la Commune d'Auménancourt pour la mise à disposition ponctuelle d'un agent de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe du 2 février 2004 au 14 avril 2004 (Arrêté n° 2004/36 du 26 mars 2004)
- Convention passée avec l'Agence Nationale pour les chèques vacances (A.N.C.V.) pour permettre la prise en compte des chèques vacances par la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe (Arrêté n° 2004/39 du 2 avril 2004)
- Contrat d'assistance technique passé avec l'Entreprise DALKIA pour l'entretien de la chaufferie des écoles de Bazancourt (Arrêté n° 2004/48 du 14 avril 2004)
- Contrat d'assistance passé avec l'entreprise JVS informatique pour la maintenance du matériel informatique de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe (Arrêté n° 2004/50 du 3 mai 2004)
- Convention passée avec la Commune d'Auménancourt pour permettre le passage des réseaux enterrés EDF et France TELECOM sur la parcelle ZL 96 affectée au groupe scolaire de la Suipe des Marais.(Arrêté N°2004/51 du 7 mai 2004)

-----  
N° 68

**Mise en place de la Commission  
d'évaluation des charges**

Considérant les délibérations des 7 collectivités de la Communauté de Communes qui ont désigné deux membres par commune pour siéger au sein de la commission d'évaluation des charges,  
Le conseil communautaire prend acte de la composition de la dite commission à savoir :

AUMENANCOURT

M. Thierry SARAZIN  
Melle Elisabeth BAUDESSON

BAZANCOURT

M. Yannick KERHARO  
M. Laurent MARECHEAU

BOULT SUR SUIPE

M. Claude SCRABALAT  
Mme Françoise NOUVEAU

HEUTREGIVILLE

M. Claude VIGNON  
Mme Camille PANNET

ISLES SUR SUIPPE

M. Guy RIFFE  
M. Eric PINIARSKI

WARMERIVILLE

M. Patrice MOUSEL  
M. Stéphane DORUCH

ST ETIENNE SUR SUIPPE

M. Max BOIRAME  
Mme Françoise MADELAIN

Cette commission se réunira aux dates suivantes :

22 juin 2004

1<sup>ère</sup> réunion pour établir la méthodologie et distribuer les différents documents - cadres qu'il appartiendra aux collectivités de remplir durant la période de juillet à septembre

13 septembre 2004

2<sup>ème</sup> réunion pour réaliser la synthèse du recensement établi auprès des différentes communes et procéder s'il y a lieu à des ajustements ou compléments d'informations.

Une troisième réunion sera programmée fin septembre/début octobre pour valider l'état des charges transférées qui sera donc soumis au conseil communautaire et à chaque conseil municipal avant fin 2004.

Le conseil communautaire prend acte de la mise en place de la dite commission et du programme des réunions.

-----

**N° 69**

**Acquisitions foncières  
Parcelle ZL 107 et ZL 112  
Commune d'Isles sur Suipe  
(29 pour)**

Monsieur le Président expose à l'assemblée que nous avons l'opportunité d'acquérir les parcelles cadastrées

ZL 107 lieudit " les Fortes Terres" pour 44 a 18 ca

ZL 112 lieudit " la Congé" pour 3 ha 68 a 74 ca

sur Isles sur Suipe appartenant à Monsieur Pierre MOREAU demeurant à Prouilly, soit une surface totale de 4 ha 12 a 92 ca située au P.L.U. d'Isles sur Suipe en zone NAXa en prolongement de la zone d'activités actuelle du VAL DES BOIS.

Ce parcellaire constitue la 3<sup>ème</sup> tranche de viabilisation de ce secteur à vocation économique .  
Ces terres d'usage agricole sont actuellement louées depuis le 16 décembre 1988 par bail à long terme à Monsieur Philippe DAUPHINOT.

L'estimation des DOMAINES fait apparaître un prix global de 133 000 € (y compris l'indemnisation de l'exploitant).

Il est fait remarquer qu'il conviendra également de déplacer dans le cadre de cette opération, le chemin d'exploitation cadastré ZL 111 appartenant à l'association foncière d'Isles sur Suipe.

Ayant entendu cet exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité

**DECIDE** d'acquérir les dites parcelles sur la base du prix estimé par les DOMAINES, indemnité à l'exploitant comprise soit 133 000 €, le propriétaire devant faire son affaire de l'indemnisation du fermier.

**AUTORISE** le Président à intervenir pour signer l'ensemble des pièces liées à ce dossier

La dépense sera inscrite au budget Annexe « 3<sup>ème</sup> tranche zone d'activités du VAL DES BOIS » à l'article 6015.

-----  
**N° 70**  
**Informations diverses**

Le conseil communautaire est informé des points suivants :

Ecole élémentaire de Bazancourt

L'annonce d'appel d'offres paraîtra dans la presse cette semaine avec une remise des plis prévue le 18 juin 2004.

Travaux de l'échangeurs "Les Sohettes"

Suite à un report de la notification des marchés dû à une mobilisation décalée des financements prévus, les travaux de restructuration du diffuseur « Les Sohettes », sortie 23 de l'A34 débiteront avec 2 à 3 semaines de retard.

Véhicule de service

Un véhicule de service devrait prochainement être livré à la Communauté de Communes pour les personnels de Direction et la P.A.I.O.

Il s'agit d'une 206 PEUGEOT en location sur 60 mois (coût mensuel 193,74 €)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h30 minutes le mardi 11 mai 2004.